

401	28/06/2021	BE 0416.805.238	54	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	21256.00467	C-asbl 1.1

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination: **GROUPE SANTE CHC**

Forme juridique: Association sans but lucratif

Adresse: Bld Patience et Beaujonc

N°: 9

Boîte:

Code postal: 4000 Commune: Liège

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Liège, division Liège

Adresse Internet:

Numéro d'entreprise

BE 0416.805.238

Date de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

06-01-2020

COMPTES ANNUELS EN EUROS approuvés par l'assemblée générale du

21-06-2021

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-2020

au

31-12-2020

Exercice précédent du

01-01-2019

au

31-12-2019

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

C-asbl 6.2.1, C-asbl 6.2.4, C-asbl 6.3.5, C-asbl 6.5.2, C-asbl 6.16

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE
--

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation

DE LAMOTTE MICHEL

Rue de l'Arbre Sainte Barbe 398
4000 ROCOURT
BELGIQUE

Début de mandat: 19-06-2017

Fin de mandat: 21-06-2021

Administrateur

DRION XAVIER

rue de Herve 344
4030 LIEGE
BELGIQUE

Début de mandat: 17-06-2019

Fin de mandat: 16-06-2023

Administrateur délégué

THISSEN RENE

Route de Falize 2D
4960 MALMEDY
BELGIQUE

Début de mandat: 19-06-2017

Fin de mandat: 21-06-2021

Président du Conseil d'Administration

CALLEGARI ELISABETTA

Rue Richard Heintz 26
4020 LIEGE
BELGIQUE

Début de mandat: 19-06-2017

Fin de mandat: 21-06-2021

Administrateur

GRIFNEE FERNAND

Rue De Hamoir 5
4590 OUFFET
BELGIQUE

Début de mandat: 19-06-2017

Fin de mandat: 21-06-2021

Administrateur

SARETTO VALERIA

Avenue Rogier 24/11
4000 LIEGE
BELGIQUE

Début de mandat: 19-06-2017

Fin de mandat: 21-06-2021

Administrateur

BARATTO Pierre

Outrewarche 105
4950 Waimes
BELGIQUE

N°	BE 0416.805.238		C-asbl 2.1
----	-----------------	--	------------

Début de mandat: 17-06-2019 Fin de mandat: 16-06-2023 Administrateur

BOVEROUX Claire

Rue Croupet 65
4690 Bassenge
BELGIQUE

Début de mandat: 17-06-2019 Fin de mandat: 16-06-2023 Administrateur

KILESSE André

Rue Croix-Henes 22
4630 Soumagne
BELGIQUE

Début de mandat: 17-06-2019 Fin de mandat: 16-06-2023 Administrateur

DEFOURNY Jacques

Vieille Voie de Tongres 33
4000 Liège
BELGIQUE

Début de mandat: 07-09-2020 Fin de mandat: 21-06-2021 Administrateur

DOGNE Jean-Michel

Rue Nicolas Spiroux 221
4030 Grivegnée (Liège)
BELGIQUE

Début de mandat: 07-09-2020 Fin de mandat: 21-06-2021 Administrateur

GERARD PATRICK

Avenue de Hamoir 26
1310 La Hulpe
BELGIQUE

Début de mandat: 17-09-2018 Fin de mandat: 07-09-2020 Vice-président du Conseil d'Administration

LA MUTUALITE CHRETIENNE DE LIEGE

Place du XX AOUT 38
4000 LIEGE
BELGIQUE

Administrateur

Représenté directement ou indirectement par:

NOTELAERS VALERIE

SMETZ CHRISTIAN

3R LEBOUTTE & C° SRL (B00313)

BE 0460.983.491
Boulevard Emile de Laveleye 203
4020 Liège
BELGIQUE

Début de mandat: 09-07-2020 Fin de mandat: 30-06-2023 Commissaire

Représenté directement ou indirectement par:

REUCHAMPS Helene (A02302)

N°	BE 0416.805.238		C-asbl 2.1
----	-----------------	--	------------

réviseur d'entreprises
Boulevard Emile de Laveleye 203
4020 Liège

RATY Stephan (A02574)

réviseur d'entreprises
Boulevard Emile de Laveleye 203
4020 Liège

N°	BE 0416.805.238		C-asbl 2.2
----	-----------------	--	------------

MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT

Mentions facultatives:

- Dans le cas où des comptes annuels ont été vérifiés ou redressés par un expert-comptable externe ou par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou réviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de son Institut ainsi que la nature de sa mission:
 - A. La tenue des comptes de l'association ou de la fondation,
 - B. L'établissement des comptes annuels,
 - C. La vérification des comptes annuels et/ou
 - D. Le redressement des comptes annuels.

- Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
Frais d'établissement	6.1	20	739.900	449.995
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	<u>534.693.722</u>	<u>460.064.111</u>
Immobilisations incorporelles	6.2	21	3.312.959	3.224.911
Immobilisations corporelles	6.3	22/27	525.583.653	453.963.466
Terrains et constructions		22	119.200.645	98.436.976
Installations, machines et outillage		23	29.512.283	9.489.641
Mobilier et matériel roulant		24	36.552.194	16.417.512
Location-financement et droits similaires		25	13.488.267	13.117
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	326.830.264	329.606.220
Immobilisations financières	6.4/6.5.1	28	5.797.110	2.875.734
Entités liées	6.14	280/1	1.233.044	1.841.803
Participations dans les sociétés liées		280	46.150	684.909
Créances		281	1.186.894	1.156.894
Sociétés avec lesquelles il existe un lien de participation	6.14	282/3	3.530.135	
Participations		282	3.530.135	
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	1.033.931	1.033.931
Actions et parts		284		
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	1.033.931	1.033.931
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>205.045.625</u>	<u>205.309.242</u>
Créances à plus d'un an		29	14.464.893	14.205.899
Créances commerciales		290		
Autres créances		291	14.464.893	14.205.899
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	12.237.953	9.979.951
Stocks		30/36	12.237.953	9.979.951
Approvisionnements		30/31	12.237.953	9.979.951
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	139.844.563	139.058.047
Créances commerciales		40	128.655.173	125.260.940
Autres créances		41	11.189.390	13.797.107
Placements de trésorerie	6.5.1/6.6	50/53	3.991.341	8.381.726
Valeurs disponibles		54/58	31.611.928	30.018.952
Comptes de régularisation	6.6	490/1	2.894.947	3.664.667
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	740.479.247	665.823.348

N°	BE 0416.805.238	C-asbl 3.2
----	-----------------	------------

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
FONDS SOCIAL				
Fonds de l'association ou de la fondation	6.7	10/15	116.841.008	115.595.533
Plus-values de réévaluation		10	13.031.803	13.031.803
Fonds affectés et autres réserves	6.7	12		1.500.000
Bénéfice (Perte) reporté(e)		13	2.702.204	3.252.233
Subsides en capital		14	77.827.438	77.157.177
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		15	23.279.563	20.654.320
Provisions pour risques et charges		16	48.708.597	44.958.950
Pensions et obligations similaires		160/5	48.708.597	44.958.950
Charges fiscales		160	569.279	753.194
Grosses réparations et gros entretien		161		
Obligations environnementales		162		
Autres risques et charges	6.7	163		
Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise	6.7	164/5	48.139.318	44.205.756
Impôts différés		167		
DETTES		168		
Dettes à plus d'un an	6.8	17/49	574.929.642	505.268.865
Dettes financières		17	423.604.174	350.672.568
Emprunts subordonnés		170/4	396.336.170	349.607.829
Emprunts obligataires non subordonnés		170		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		171		
Etablissements de crédit		172	9.509.132	
Autres emprunts		173	386.827.038	349.607.829
Dettes commerciales		174		
Fournisseurs		175		
Effets à payer		1750		
Acomptes sur commandes		1751		
Autres dettes		176		
Dettes à un an au plus	6.8	178/9	27.268.004	1.064.739
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	6.8	42/48	144.108.093	149.421.866
Dettes financières		42	30.619.719	15.478.341
Etablissements de crédit		43		
Autres emprunts		430/8		
Dettes commerciales		439		
Fournisseurs		44	72.353.801	97.424.253
Effets à payer		440/4	72.353.801	97.424.253
Acomptes sur commandes		441		
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.8	46	2.959.964	2.963.449
Impôts		45	37.581.075	30.432.749
Rémunérations et charges sociales		450/3	3.942.056	2.810.118
Autres dettes		454/9	33.639.019	27.622.631
Comptes de régularisation	6.8	48	593.534	3.123.074
TOTAL DU PASSIF		492/3	7.217.375	5.174.431
		10/49	740.479.247	665.823.348

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	499.454.048	513.696.286
Chiffre d'affaires	6.9	70	443.537.362	440.984.799
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71		
Production immobilisée		72	2.416.739	1.399.377
Cotisations, dons, legs et subsides	6.9	73	632.159	1.040.451
Autres produits d'exploitation		74	46.323.417	38.044.266
Produits d'exploitation non récurrents	6.11	76A	6.544.371	32.227.393
Coût des ventes et des prestations		60/66A	489.580.908	510.148.098
Approvisionnements et marchandises		60	114.423.479	107.999.923
Achats		600/8	116.681.481	109.049.993
Stocks: réduction (augmentation) (+)/(-)		609	-2.258.002	-1.050.070
Services et biens divers		61	132.806.411	138.238.402
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	6.9	62	217.193.511	204.496.659
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	13.393.684	17.606.520
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)	6.9	631/4	-986.559	127.350
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	6.9	635/9	3.984.408	4.519.374
Autres charges d'exploitation	6.9	640/8	6.162.142	5.280.637
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.11	66A	2.603.832	31.879.233
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	9.873.140	3.548.188
Produits financiers		75/76B	84.737	932.628
Produits financiers récurrents		75	84.737	932.628
Produits des immobilisations financières		750		
Produits des actifs circulants		751	61.549	44.223
Autres produits financiers	6.10	752/9	23.188	888.405
Produits financiers non récurrents	6.11	76B		
Charges financières		65/66B	9.837.645	2.791.957
Charges financières récurrentes	6.10	65	9.221.136	2.741.957
Charges des dettes		650	8.271.518	2.309.951
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		651		
Autres charges financières		652/9	949.618	432.006
Charges financières non récurrentes	6.11	66B	616.509	50.000
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	120.232	1.688.859
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)	6.12	67/77		
Impôts		670/3		
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	120.232	1.688.859
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)		9905	120.232	1.688.859

N°	BE 0416.805.238	C-asbl 5
----	-----------------	----------

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	77.277.409	77.157.177
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	120.232	1.688.859
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	77.157.177	75.468.318
Prélèvement sur les capitaux propres: fonds, fonds affectés et autres réserves		791	550.029	
Affectations aux fonds affectés et autres réserves		691		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	14	77.827.438	77.157.177

N°	BE 0416.805.238	C-asbl 6.1
----	-----------------	------------

ANNEXE

ETAT DES FRAIS D'ÉTABLISSEMENT

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	20P	XXXXXXXXXX	449.995
Mutations de l'exercice			
Nouveaux frais engagés	8002	396.516	
Amortissements	8003	85.970	
Autres	8004	-20.641	
	(+)/(-)		
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	20	739.900	
Dont			
Frais de constitution, frais d'émission d'emprunts et autres frais d'établissement	200/2		
Frais de restructuration	204		

N°	BE 0416.805.238	C-asbl 6.2.2
----	-----------------	--------------

ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8052P	XXXXXXXXXX	15.466.907
8022	954.993	
8032	6.754	
8042		
8052	16.415.146	
8122P	XXXXXXXXXX	12.345.095
8072	815.876	
8082	3.923	
8092		
8102	3.312	
8112		
8122	13.153.736	
211	3.261.410	

N°	BE 0416.805.238	C-asbl 6.2.3
----	-----------------	--------------

GOODWILL

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8053P	XXXXXXXXXXXX	1.367.100
8023		
8033		
8043		
8053	1.367.100	
8123P	XXXXXXXXXXXX	1.264.001
8073	51.550	
8083		
8093		
8103		
8113		
8123	1.315.551	
212	51.549	

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191P	XXXXXXXXXX	186.781.990
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161	8.178.741	
Cessions et désaffectations	8171	2.738.104	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8181	20.255.125	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191	212.477.752	
Plus-values au terme de l'exercice	8251P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8211		
Acquises de tiers	8221		
Annulées	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8241		
Plus-values au terme de l'exercice	8251		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321P	XXXXXXXXXX	88.345.014
Mutations de l'exercice			
Actés	8271	4.945.310	
Repris	8281		
Acquis de tiers	8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8301	13.217	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8311		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321	93.277.107	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	22	119.200.645	
DONT			
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété	22/91	119.200.645	

N°	BE 0416.805.238	C-asbl 6.3.2
----	-----------------	--------------

INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
8192P	XXXXXXXXXXXX	57.750.970

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

8162 13.257.682

Cessions et désaffectations

8172 1.639.960

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8182 10.171.290

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

8192 **79.539.982**

Plus-values au terme de l'exercice

8252P XXXXXXXXXXXX

Mutations de l'exercice

Actées

8212

Acquises de tiers

8222

Annulées

8232

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8242

Plus-values au terme de l'exercice

8252

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8322P XXXXXXXXXXXX

48.261.329

Mutations de l'exercice

Actés

8272

3.488.303

Repris

8282

13.128

Acquis de tiers

8292

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

8302

1.708.805

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8312

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8322

50.027.699

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

23

29.512.283

DONT

Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété

231

29.512.283

N°	BE 0416.805.238	C-asbl 6.3.3
----	-----------------	--------------

	Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	XXXXXXXXXXXX	56.621.412
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	19.570.992	
Cessions et désaffectations	8173	2.317.056	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8183	5.018.046	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	78.893.394	
Plus-values au terme de l'exercice	8253P	XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8243		
Plus-values au terme de l'exercice	8253		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P	XXXXXXXXXXXX	40.203.900
Mutations de l'exercice			
Actés	8273	3.993.558	
Repris	8283	4.765	
Acquis de tiers	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303	1.851.493	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8313		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	42.341.200	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	24	36.552.194	
DONT			
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété	241	36.552.194	

N°	BE 0416.805.238	C-asbl 6.3.4
----	-----------------	--------------

LOCATION-FINANCEMENT ET DROITS SIMILAIRES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
8194P	XXXXXXXXXXXX	65.585

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

8164 13.488.267

Cessions et désaffectations

8174 65.585

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8184

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

8194 13.488.267

Plus-values au terme de l'exercice

8254P XXXXXXXXXXXX

Mutations de l'exercice

Actées

8214

Acquises de tiers

8224

Annulées

8234

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8244

Plus-values au terme de l'exercice

8254

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8324P XXXXXXXXXXXX

52.468

Mutations de l'exercice

Actés

8274

13.117

Repris

8284

Acquis de tiers

8294

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

8304

65.585

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8314

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8324

0

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

25 13.488.267

DONT

Terrains et constructions

250

Installations, machines et outillage

251

13.488.267

Mobilier et matériel roulant

252

N°	BE 0416.805.238	C-asbl 6.3.6
----	-----------------	--------------

IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSÉS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8196P	XXXXXXXXXXXX	329.606.220
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8166	33.061.949	
Cessions et désaffectations	8176	427.451	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8186	-35.410.454	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8196	326.830.264	
Plus-values au terme de l'exercice	8256P	XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8216		
Acquises de tiers	8226		
Annulées	8236		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8246		
Plus-values au terme de l'exercice	8256		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8326P	XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actés	8276		
Repris	8286		
Acquis de tiers	8296		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8306		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8316		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8326		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	27	326.830.264	

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES
SOCIÉTÉS LIÉES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391P	XXXXXXXXXX	1.324.909
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8361		
Cessions et retraits	8371		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8381	-112.250	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391	1.212.659	
Plus-values au terme de l'exercice	8451P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8411		
Acquises de tiers	8421		
Annulées	8431		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8441		
Plus-values au terme de l'exercice	8451		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521P	XXXXXXXXXX	640.000
Mutations de l'exercice			
Actées	8471	616.509	
Reprises	8481		
Acquises de tiers	8491		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8501		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8511	-90.000	
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521	1.166.509	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice (+)/(-)	8541		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	280	46.150	
ENTITÉS LIÉES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	281P	XXXXXXXXXX	1.156.894
Mutations de l'exercice			
Additions	8581	30.000	
Remboursements	8591		
Réductions de valeur actées	8601		
Réductions de valeur reprises	8611		
Différences de change (+)/(-)	8621		
Autres (+)/(-)	8631		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	281	1.186.894	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8651		

SOCIÉTÉS AVEC LIEN DE PARTICIPATION - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions

Cessions et retraits

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Plus-values au terme de l'exercice

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Reprises

Acquises de tiers

Annulées à la suite de cessions et retraits

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Montants non appelés au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

(+)/(-)

Montants non appelés au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

SOCIÉTÉS AVEC LIEN DE PARTICIPATION - CRÉANCES

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Mutations de l'exercice

Additions

Remboursements

Réductions de valeur actées

Réductions de valeur reprises

Différences de change

(+)/(-)

Autres

(+)/(-)

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU

TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8392P	XXXXXXXXXXXX	
8362	3.530.135	
8372		
8382		
8392	3.530.135	
8452P	XXXXXXXXXXXX	
8412		
8422		
8432		
8442		
8452		
8522P	XXXXXXXXXXXX	
8472		
8482		
8492		
8502		
8512		
8522		
8552P	XXXXXXXXXXXX	
8542		
8552		
282	<u>3.530.135</u>	
283P	XXXXXXXXXXXX	
8582		
8592		
8602		
8612		
8622		
8632		
283		
8652		

N°	BE 0416.805.238	C-asbl 6.4.3
----	-----------------	--------------

AUTRES SOCIÉTÉS - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions

Cessions et retraits

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Plus-values au terme de l'exercice

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Reprises

Acquises de tiers

Annulées à la suite de cessions et retraits

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Montants non appelés au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

(+)/(-)

Montants non appelés au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

AUTRES ENTITÉS - CRÉANCES

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Mutations de l'exercice

Additions

Remboursements

Réductions de valeur actées

Réductions de valeur reprises

Différences de change

(+)/(-)

Autres

(+)/(-)

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU

TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8393P	XXXXXXXXXX	
8363		
8373	22.250	
8383	112.250	
8393	90.000	
8453P	XXXXXXXXXX	
8413		
8423		
8433		
8443		
8453		
8523P	XXXXXXXXXX	
8473		
8483		
8493		
8503		
8513	90.000	
8523	90.000	
8553P	XXXXXXXXXX	
8543		
8553		
284		
285/8P	XXXXXXXXXX	1.033.931
8583		
8593		
8603		
8613		
8623		
8633		
285/8	1.033.931	
8653		

N°	BE 0416.805.238	C-asbl 6.5.1
----	-----------------	--------------

INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS

Sont mentionnées ci-après, les sociétés dans lesquelles l'association ou la fondation détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres sociétés dans lesquelles l'association ou la fondation détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 50/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital souscrit ou du nombre d'actions ou parts émises.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les sociétés de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+) ou (-) (en unités)	
CENTRE EUROPEEN DE REEDUCATION BE 0465.134.103 Société privée à responsabilité limitée Rue de Lantin 122 4000 Liège BELGIQUE	PART	100	100		31-12-2020	EUR	85.669	-56.944
CHC NEW DEV 0506.669.107 Société coopérative à responsabilité limitée à finalité sociale Boulevard Patience et Beaujonc 9 4000 LIEGE BELGIQUE	parts sociales	6.100	99,2		31-12-2020	EUR	1.648	-1.324
JEFAR IMMO BE 0553.508.328 Quai Mativa 38 4020 LIEGE BELGIQUE	part	800	64,5		31-12-2020	EUR	149.460	39.808
LEGIAPARK BE 0728.589.170 Rue Lambert Lombard 3 4000 Liège BELGIQUE	PART	3.500	49,3		31-12-2020	EUR	7.467.107	377.681
LEGIAPARKBIS BE 0750.649.643 Rue Lambert Lombard 3					31-12-2020	EUR	59.249	-2.251

N°	BE 0416.805.238							C-asbl 6.5.1
----	-----------------	--	--	--	--	--	--	--------------

4000 Liège BELGIQUE	PARTS	30.135	49					
-------------------------------	-------	--------	----	--	--	--	--	--

N°	BE 0416.805.238	C-asbl 6.5.3
----	-----------------	--------------

LISTE DES AUTRES ENTITÉS LIÉES

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE, FORME JURIDIQUE et
pour les entités de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE

Fondation TADAM pour la prise en charge médicale des troubles liés aux substances psycho-actives et pour le soutien de la recherche en matière de trait

BE 0809.861.710

Fondation privée

Place du Marché 2

4000 Liège

BELGIQUE

MercurHosp

BE 0543.412.311

Association sans but lucratif

Chaussée de Marche 604

5101 Erpent

BELGIQUE

Move

BE 0744.592.190

Association sans but lucratif

Boulevard Patience et Beaujonc 9

4000 Liège

BELGIQUE

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE

Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe

Actions et parts - Valeur comptable augmentée du montant non appelé

Actions et parts - Montant non appelé

Métaux précieux et œuvres d'art

Titres à revenu fixe

Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit

Avec une durée résiduelle ou de préavis

d'un mois au plus

de plus d'un mois à un an au plus

de plus d'un an

Autres placements de trésorerie non repris ci-avant

Codes	Exercice	Exercice précédent
51	3.991.339	4.325.909
8681	3.991.339	4.325.909
8682		
8683		
52		4.000.000
8684		
53	2	55.817
8686		
8687	2	55.817
8688		
8689		

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important

CHARGES A REPORTER

PRODUITS ACQUIS

Exercice
2.878.356
16.591

N°	BE 0416.805.238	C-asbl 6.7
----	-----------------	------------

ETAT DES FONDS, FONDS AFFECTÉS ET PROVISIONS

FONDS

Patrimoine de départ
Moyens permanents

Exercice	Exercice précédent
13.031.803	13.031.803

Modifications au cours de l'exercice

Montants

FONDS AFFECTÉS

Règles d'évaluation adoptées pour la détermination des montants affectés

PROVISIONS

Ventilation de la rubrique 164/5 du passif (Provisions pour autres risques et charges) si celle-ci représente un montant important

Provisions pour risques et charges
Provisions comptes scientifiques

Exercice
32.297.073
16.411.525

Ventilation de la rubrique 167 du passif (Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise) si celle-ci représente un montant important

N°	BE 0416.805.238	C-asbl 6.8
----	-----------------	------------

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

	Codes	Exercice
Dettes financières	8801	30.619.719
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	2.191.576
Etablissements de crédit	8841	28.428.143
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	30.619.719

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières	8802	114.160.107
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	8.085.869
Etablissements de crédit	8842	106.074.238
Autres emprunts	8852	
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	26.182.880
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	140.342.987

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières	8803	282.176.063
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	1.423.263
Etablissements de crédit	8843	280.752.800
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	1.085.124
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	283.261.187

DETTES GARANTIES

Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

	Codes	Exercice
Dettes financières	8921	140.620.656
Emprunts subordonnés	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés	8941	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8951	
Etablissements de crédit	8961	140.620.656
Autres emprunts	8971	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061	140.620.656

N°	BE 0416.805.238	C-asbl 6.8
----	-----------------	------------

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association ou de la fondation

	Codes	Exercice
Dettes financières	8922	216.781.554
Emprunts subordonnés	8932	
Emprunts obligataires non subordonnés	8942	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8952	11.700.708
Etablissements de crédit	8962	205.080.846
Autres emprunts	8972	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association ou de la fondation	9062	216.781.554

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

	Codes	Exercice
Impôts		
Dettes fiscales échues	9072	
Dettes fiscales non échues	9073	3.942.055
Dettes fiscales estimées	450	
Rémunérations et charges sociales		
Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076	
Autres dettes salariales et sociales	9077	33.639.019

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

	Exercice
CHARGES A IMPUTER	1.085.131
PRODUITS A REPORTER	6.132.243

RÉSULTATS FINANCIERS

PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS

Autres produits financiers

Ventilation des autres produits financiers
autres produits financiers

CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES

Amortissement des frais d'émission d'emprunts

Intérêts portés à l'actif

Réductions de valeur sur actifs circulants

Actées

Reprises

Autres charges financières

Montant de l'escompte à charge de l'association ou de la fondation
sur la négociation de créances

Provisions à caractère financier

Dotations

Utilisations et reprises

Ventilation des autres charges financières

charges des crédits courts terme

charges financières diverses

Codes	Exercice	Exercice précédent
	23.188	888.405
6501		
6502		
6510		
6511		
653		
6560		
6561		
	58.455	31.864
	891.163	400.142

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS NON RÉCURRENTS	76	6.544.371	32.227.393
Produits d'exploitation non récurrents	76A	6.544.371	32.227.393
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760	21.816	20.936
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents	7620	234.761	27.361.026
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630	2.299.578	265.784
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8	3.988.216	4.579.648
Produits financiers non récurrents	76B		
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761		
Reprises de provisions pour risques et charges financiers non récurrents	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631		
Autres produits financiers non récurrents	769		
CHARGES NON RÉCURRENTES	66	3.220.341	31.929.233
Charges d'exploitation non récurrentes	66A	2.603.832	31.879.233
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660		6.194
Provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents: dotations (utilisations) (+)/(-)	6620		4.300.000
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630	5.984	27.372.173
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7	2.597.848	200.866
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6690		
Charges financières non récurrentes	66B	616.509	50.000
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661	616.509	50.000
Provisions pour risques et charges financiers non récurrents: dotations (utilisations) (+)/(-)	6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631		
Autres charges financières non récurrentes	668		
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6691		

IMPÔTS ET TAXES

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Impôts sur le résultat de l'exercice

- Impôts et précomptes dus ou versés
- Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif
- Suppléments d'impôts estimés

Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

- Suppléments d'impôts dus ou versés
- Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

Codes	Exercice
9134	
9135	
9136	
9137	
9138	
9139	
9140	

Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

Exercice

Sources de latences fiscales

- Latences actives
 - Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs
 - Autres latences actives

- Latences passives
 - Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	
9142	
9144	

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS

Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte

- A l'association ou à la fondation (déductibles)
- Par l'association ou la fondation

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

- Précompte professionnel
- Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	9.712.550	19.797.979
9146	6.467.569	16.093.162
9147	34.428.004	32.332.195
9148		

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ASSOCIATION OU LA FONDATION POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS
Dont

Effets de commerce en circulation endossés par l'association ou la fondation

Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par l'association ou la fondation

Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par l'association ou la fondation

GARANTIES RÉELLES
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'association ou la fondation sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'association ou de la fondation

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

Le montant du prix non payé

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'association ou la fondation sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

Le montant du prix non payé

BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE L'ASSOCIATION OU DE LA FONDATION, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN

Codes	Exercice
9149	
9150	
9151	
9153	
91611	446.030.909
91621	424.599.892
91631	
91711	
91721	
91811	
91821	
91911	
91921	
92011	
92021	
91612	
91622	
91632	
91712	
91722	
91812	
91822	
91912	
91922	
92012	
92022	

ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS

Codes	Exercice
9213	
9214	
9215	
9216	

ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS

MARCHÉ À TERME

Marchandises achetées (à recevoir)

Marchandises vendues (à livrer)

Devises achetées (à recevoir)

Devises vendues (à livrer)

Exercice

ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES

Exercice

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉ AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

Mesures prises pour en couvrir la charge

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À L'ASSOCIATION OU À LA FONDATION ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Code	Exercice
9220	

NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, NON PRIS EN COMPTE DANS LE BILAN OU LE COMPTE DE RÉSULTATS

Exercice

ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT L'ASSOCIATION OU LA FONDATION DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT

Exercice

N°	BE 0416.805.238		C-asbl 6.13
----	-----------------	--	-------------

Exercice

NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de l'association ou de la fondation

Exercice

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (DONT CEUX NON SUSCEPTIBLES D'ÊTRE QUANTIFIÉS)

Nous avons octroyé un gage sur les créances Mutuelles

Exercice

N°	BE 0416.805.238	C-asbl 6.14
----	-----------------	-------------

RELATIONS AVEC LES ENTITÉS LIÉES, SOCIÉTÉS ASSOCIÉES ET AUTRES SOCIÉTÉS AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTITÉS LIÉES			
Immobilisations financières	280/1	1.233.044	1.841.803
Participations	280	46.150	684.909
Créances subordonnées	9271		
Autres créances	9281	1.186.894	1.156.894
Créances sur les entités liées	9291		
A plus d'un an	9301		
A un an au plus	9311		
Placements de trésorerie	9321		
Actions	9331		
Créances	9341		
Dettes	9351		
A plus d'un an	9361		
A un an au plus	9371		
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par l'association ou la fondation pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entités liées	9381		
Constituées ou irrévocablement promises par des entités liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'association ou de la fondation	9391		
Autres engagements financiers significatifs	9401		
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421		
Produits des actifs circulants	9431		
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461		
Autres charges financières	9471		
Cessions d'actifs immobilisés			
Plus-values réalisées	9481		
Moins-values réalisées	9491		
Chiffre d'affaires, cotisations, dons, legs, subsides et autres produits d'exploitation	9493		
SOCIÉTÉS ASSOCIÉES			
Immobilisations financières	9253	3.530.135	
Participations	9263	3.530.135	
Créances subordonnées	9273		
Autres créances	9283		
Créances	9293		
A plus d'un an	9303		
A un an au plus	9313		
Dettes	9353		
A plus d'un an	9363		
A un an au plus	9373		
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par l'association ou la fondation pour sûreté de dettes ou d'engagements de sociétés associées	9383		
Constituées ou irrévocablement promises par des sociétés associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'association ou de la fondation	9393		
Autres engagements financiers significatifs	9403		
AUTRES SOCIÉTÉS AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION			
Immobilisations financières	9252		
Participations	9262		
Créances subordonnées	9272		
Autres créances	9282		
Créances	9292		
A plus d'un an	9302		

N°	BE 0416.805.238	C-asbl 6.14
----	-----------------	-------------

A un an au plus
Dettes
A plus d'un an
A un an au plus

Codes	Exercice	Exercice précédent
9312		
9352		
9362		
9372		

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives et si elles ne sont pas réalisées conformément aux conditions qui s'inscrivent dans le cadre de l'objet de l'association ou de la fondation défini dans les statuts, y compris le montant de telles transactions et la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de l'association ou de la fondation

Exercice

N°	BE 0416.805.238	C-asbl 6.15
----	-----------------	-------------

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

LES ADMINISTRATEURS ET LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ASSOCIATION OU LA FONDATION SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTITÉS CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable

Aux administrateurs

Aux anciens administrateurs

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	61.775
9504	

LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Emoluments du (des) commissaire(s)

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de l'association ou de la fondation par le(s) commissaire(s)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisorale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de l'association ou de la fondation par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisorale

Codes	Exercice
9505	65.945
95061	
95062	
95063	8.470
95081	
95082	
95083	

N°	BE 0416.805.238	C-asbl 6.17
----	-----------------	-------------

Bilan social

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'association ou la fondation:

ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ASSOCIATION OU LA FONDATION A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	1.650	527	1.123
Temps partiel	1002	2.736	256	2.480
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	3.509	709	2.800
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	2.321.923	794.116	1.527.807
Temps partiel	1012	2.499.539	265.549	2.233.990
Total	1013	4.821.462	1.059.665	3.761.797
Frais de personnel				
Temps plein	1021	102.356.421	33.298.884	69.057.537
Temps partiel	1022	114.506.217	11.313.878	103.192.339
Total	1023	216.862.638	44.612.762	172.249.876
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033			

Au cours de l'exercice précédent	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	3.443	685	2.758
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	4.720.920	1.021.890	3.699.030
Frais de personnel	1023	204.091.823	41.426.800	162.665.023
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033			

N°	BE 0416.805.238	C-asbl 6.17
----	-----------------	-------------

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ASSOCIATION OU LA FONDATION A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (SUITE)

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs	105	1.695	2.781	3.567
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	1.521	2.447	3.180
Contrat à durée déterminée	111	147	215	290
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113	27	119	97
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	523	266	704
de niveau primaire	1200	22	34	45
de niveau secondaire	1201	169	102	237
de niveau supérieur non universitaire	1202	251	108	328
de niveau universitaire	1203	81	22	94
Femmes	121	1.172	2.515	2.863
de niveau primaire	1210	32	161	143
de niveau secondaire	1211	252	789	763
de niveau supérieur non universitaire	1212	773	1.441	1.758
de niveau universitaire	1213	115	124	199
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130	25	4	27
Employés	134	1.488	2.295	3.033
Ouvriers	132	182	482	507
Autres	133			

PERSONNEL INTÉrimAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE L'ASSOCIATION OU DE LA FONDATION

Au cours de l'exercice	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'association ou de la fondation
Nombre moyen de personnes occupées	150	34	3
Nombre d'heures effectivement prestées	151	57.449	4.971
Frais pour l'association ou la fondation	152	2.549.551	132.341

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	1.067	2.542	2.736
210	174	214	319
211	876	2.224	2.340
212			
213	17	104	77

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

Pension

Chômage avec complément d'entreprise

Licenciement

Autre motif

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prêter des services au profit de l'association ou de la fondation comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	946	2.371	2.491
310	107	192	228
311	832	2.113	2.218
312			
313	7	66	45
340	15	37	37
341	1	5	4
342	34	83	81
343	896	2.246	2.369
350			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801	273	5811	1.157
Nombre d'heures de formation suivies	5802	5.886	5812	22.033
Coût net pour l'association ou la fondation	5803	108.981	5813	473.886
dont coût brut directement lié aux formations	58031	51.251	58131	236.441
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032	66.819	58132	257.988
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033	9.089	58133	20.543
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821	12	5831	55
Nombre d'heures de formation suivies	5822	108	5832	455
Coût net pour l'association ou la fondation	5823	3.527	5833	10.947
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour l'association ou la fondation	5843		5853	

N°	BE 0416.805.238	C-asbl 6.18
----	-----------------	-------------

Règles d'évaluation

REGLES D'EVALUATION COMPTABLE

Le Conseil d'Administration du 18 janvier 2021, conformément à l'article 3:6 de l'Arrêté Royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations, a arrêté les règles d'évaluation suivantes :

FRAIS D'ETABLISSEMENT

Les frais d'établissement sont portés à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition ou de revient, y compris les frais accessoires.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont portées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition, y compris les frais accessoires, ou à leur coût de revient ou à leur valeur d'apport.

Les immobilisations réalisées par l'association pour elle-même sont valorisées à leur coût de revient. Celui-ci s'obtient en ajoutant au prix d'acquisition des matières premières, des matières consommables et des fournitures, les coûts de fabrication directement imputables à ces actifs (y inclus le coût de la main d'œuvre).

Les actifs immobiliers sont comptabilisés au coût de construction, soit à la valeur d'acquisition du bien.

Les terrains sont valorisés au prix d'acquisition y compris les frais accessoires et ne sont pas amortis.

• Taux d'amortissements

Les amortissements sont pratiqués selon la méthode linéaire aux taux suivants :

Frais d'établissement De 10% à 33 %

Frais de constitution et d'apports 33 %

Autres frais d'établissement 33 %

Intérêts intercalaires 10 %

Frais de restructuration 33 %

Immobilisations incorporelles De 5 % à 33 % (*)

Constructions et autres droits réels sur des immeubles 3 %

Grosses rénovations ou extensions secteur Personne âgée 5 %

Reconditionnement 3 %

Investissements développements durables 3 %

Gros travaux d'entretien 10 %

Agencement des immeubles De 3 % à 10 %

Matériel d'équipement médical De 10 % à 33 % (*)

Matériel d'équipement non médical et mobilier De 10 % à 20 % (*)

Matériel roulant 20 %

Matériel informatique De 20 % à 33 % (*)

Les amortissements commencent en janvier de l'année n+1 après leur acquisition ou leur mise en exploitation.

(*) Le choix du taux sera fonction de la durée de vie économique du bien.

Les biens qui, en raison de leurs caractéristiques techniques, destinés à avoir une durée d'utilisation probable inférieure à celle correspondant au taux ci-dessus, sont amorties sur leur durée d'utilité probable.

De la même manière, la durée d'amortissement pourra être allongée compte-tenu de la durée d'utilisation réelle.

Lorsque le taux d'amortissement est de 33% ou de 3% par an, il est porté la première année respectivement à 34% et 4%.

Lorsque la durée d'un droit d'usufruit, de superficie ou d'emphytéose est inférieure au taux prévu ci-dessus, leur valeur d'acquisition est amortie sur la durée de ce droit.

Les immobilisations détenues en location-financement et droits similaires sont amortis selon les règles prévues ci-dessus, en fonction de la nature de l'investissement.

Les biens sont amortis à partir d'une valeur de 1.250€ TVAC. Ce seuil peut être revu à la baisse selon les circonstances.

Le matériel désaffecté fait l'objet d'une extourne des amortissements et de la valeur d'acquisition et s'il n'a été que partiellement amorti, le solde fait l'objet d'un amortissement exceptionnel.

Si le matériel est cédé, après extourne des amortissements et de la valeur d'acquisition, le solde, si le matériel n'a été que partiellement amorti sera comptabilisé en plus ou moins-value, en fonction du montant de la cession.

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Sont reprises sous cette rubrique, les participations de l'A.S.B.L. dans une autre entité juridique, les créances qui ont pour but de soutenir durablement l'activité de l'entreprise débitrice et les cautionnements versés en numéraire.

Ces participations sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition, hors frais accessoires, et compte tenu des montants restant éventuellement à libérer et corrections de valeurs y afférentes. A la fin de chaque exercice social, une évaluation individuelle de chaque titre est effectuée de façon à refléter, de manière aussi satisfaisante que possible, la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société concernée. La méthode d'évaluation est choisie objectivement en tenant compte de la nature et des caractéristiques du titre. Lorsque cette évaluation fait paraître, par rapport à la valeur comptable, une dépréciation durable, les titres font l'objet d'une réduction de valeur égale à la partie durable de la moins-value observée. Une reprise de réduction de valeur est effectuée lorsqu'une plus-value durable est observée sur les titres qui auraient fait l'objet antérieurement de réduction de valeur.

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles font l'objet de réduction de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis.

Les garanties versées sont comptabilisées pour leur valeur nominale.

STOCKS

Les stocks sont valorisés au dernier prix d'achat (approvisionnements divers et produits pharmaceutiques).

Des réductions de valeur sont pratiquées sur les stocks obsolètes ou inutilisables.

CREANCES A PLUS D'UN AN ET A UN AN AU PLUS

Les créances sont portées au bilan à leur valeur nominale. Elles font l'objet de réduction de valeurs si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis.

• Règles définies pour le Secteur Hospitalier :

Les créances pour prestations (collectif 4000 - clients normaux) font l'objet d'une réduction de valeur suivante lors de la clôture de l'exercice :

Année en cours : provision de 10%

N-1 provision de 55%

N-2 provision de 80%

N-3 provision de 90%

N-4 et antérieures provision de 100%

• Règles définies pour le Secteur de la Personne Agée, le Secteur de la Petite Enfance et la MSP:

Les créances sont estimées, de manière prudente et font l'objet d'une réduction de valeur suivante lors de la clôture des comptes :

Année en cours et antérieures : provision de 100% sur base des soldes encore ouverts à la date du calcul de la provision

En ce qui concerne :

• Les mutuelles

Les levées de prescription sont demandées quand cela est nécessaire, les créances ne font donc pas l'objet de réduction de valeur à proprement parlé.

• Les créances diverses

Les créances diverses facturées reprises dans les comptes créances diverses (41) font l'objet d'une analyse au cas par cas, une réduction de valeur est comptabilisée lorsque que tous les moyens entrepris se sont avérés infructueux.

COMPTES DE REGULARISATION

Rattachement à l'exercice des charges et des produits qui lui incombent.

ACTIF

Les proratas de charges exposées au cours de l'exercice ou d'un exercice antérieur mais qui sont à rattacher à un ou plusieurs exercices ultérieurs sont imputés en « charges à reporter » ;

Les « produits acquis » comprennent les proratas des produits qui n'échoiront qu'au cours d'un exercice ultérieur mais qui sont à rattacher à un exercice écoulé.

PASSIF

Les « charges à imputer » comprennent les proratas des charges qui n'échoiront qu'au cours d'un exercice ultérieur mais qui sont à rattacher à l'exercice écoulé.

N°	BE 0416.805.238	C-asbl 6.18
----	-----------------	-------------

Les « produits à reporter » regroupent les proratas de produits reçus au cours de l'exercice ou d'un exercice antérieur mais qui sont à rattacher à un exercice ultérieur.

PLUS-VALUES DE REEVALUATION

Les plus-values de réévaluation sont reprises au bilan à leur valeur nominale.

Cette rubrique concerne les plus-values non réalisées, exprimées dans les comptes sur éléments de l'actif immobilisé corporel et financier.

Les plus-values de réévaluation peuvent être actées lorsque la valeur des immobilisés auxquels elles se réfèrent présentent, en fonction de leur utilité pour l'ASBL, un excédent certain et durable par rapport à la valeur comptable.

SUBSIDES

Les subsides sont comptabilisés sur la base des montants pro-mérités et non pas sur base des montants définitivement reçus, vu les délais importants avant le versement financier par le Ministère. Cela peut engendrer des ajustements lors de l'établissement des décomptes définitifs.

Les subsides d'investissement sont portés au passif du bilan pour le montant octroyé dès réception de la lettre d'acceptation. Les sommes allouées sont amorties au même rythme que l'investissement correspondant.

PROVISION FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

Les provisions sont constituées en respectant les prescriptions légales en la matière.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont comptabilisées avec prudence, sincérité et bonne foi, afin de couvrir les risques prévus, charges ou pertes éventuelles nées au cours de l'exercice et/ou des exercices antérieurs.

Elles sont ajustées annuellement en fonction des circonstances et évaluées compte-tenu des éléments connus à la clôture de l'exercice et compte tenu des avis de nos conseils qui gèrent certains litiges.

DETTES A PLUS D'UN AN ET A UN AN AU PLUS

Les dettes sont portées au bilan à leur valeur nominale.

En ce qui concerne le Budget des Moyens Financiers, les dettes/créances de rattrapages (positives ou négatives) sont estimées, de manière prudente, en fonction des derniers éléments à la disposition de l'hôpital en termes de financement des activités hospitalières.

PANDEMIE COVID-19

Conformément aux principes comptables généralement admis en Belgique, la pandémie du COVID-19 est considérée comme un événement subséquent à la clôture qui n'a pas nécessité un ajustement des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

À la lumière des incertitudes sanitaires, sociales et économiques découlant de la pandémie, nous avons toutefois examiné l'impact potentiel du COVID-19 sur notre établissement hospitalier, soit, notamment, en termes d'activités et de financement.

C'est ainsi que nous avons rapidement adopté diverses mesures de sauvegarde de nos actifs, soit notamment en lien avec la mise en œuvre du Plan d'Urgence Hospitalier, la mise en place d'une cellule de crise Covid-19 et la mise en chômage temporaire d'une partie de notre personnel pour force majeure s'il n'était pas possible de les réaffecter.

Nous avons également pris diverses initiatives telles que la demande d'étalement du précompte professionnel, le report du paiement de la TVA et la demande de report des échéances des emprunts à long terme contractés pour le financement de certains de nos investissements.

De manière générale, vu le caractère exceptionnel de la situation, nous continuons donc à fonctionner en essayant de subir le moins de perturbations possibles, et ce dans un contexte de suppression d'une partie importante des activités non-urgentes, à l'exception de l'oncologie et de la dialyse.

Cependant, la préservation de la santé de nos patients et de notre personnel, couplée à un net ralentissement global de l'économie sociale, perturberont nos activités pour une période indéterminée, que nous espérons la plus courte possible.

Nous avons accueilli positivement toutes les mesures de soutien de nos institutions tant au niveau des autorités fédérales que des autorités régionales, aussi bien pour le secteur hospitalier que pour le secteur de la personne âgée. Ces mesures sont indispensables pour soutenir les hôpitaux dans ce contexte exceptionnel de pandémie.

Sur ces bases, nous avons établi des prévisions budgétaires ajustées pour 2021 notamment en termes de coûts et surcoûts liés au Covid-19.

Compte-tenu notamment de notre relative bonne santé financière ainsi que des mesures prises, nous avons conclu que, même s'il est indéniable que la crise sanitaire actuelle aura un impact très important sur l'évolution de nos résultats et de nos activités, elle ne va pas engendrer de problèmes significatifs quant à la continuité de notre association. C'est pourquoi nous estimons que, dans ce contexte, l'application des règles comptables de continuité demeure adéquate.

Au-delà, notre association continue de se conformer aux dernières directives gouvernementales pour contenir la propagation du COVID-19 et pour assurer le bien-être de nos patients et des membres de notre personnel.

Des mesures sont en place pour garantir que les opérations quotidiennes urgentes soient, dans la mesure du possible, perturbées au minimum et ainsi pouvoir continuer à soigner la population dans ces moments difficiles.

AMORTISSEMENT MONTLEGIA

Vu les règles de la comptabilité des hôpitaux il n'y a plus eu d'amortissements des anciens sites en 2020 et il n'y a pas encore eu d'amortissements du nouveau site qui sera amorti pour la première fois en 2021 (charge nette supplémentaire de K€ 14.750 la première année d'amortissements).

Rapport de gestion en application de l'article 3:48 du Code des Sociétés et des Associations

L'organe d'administration fait rapport sur la gestion de l'association pour l'exercice social clôturé le **31 décembre 2020**.

1. Exposé fidèle sur l'évolution et les résultats des activités et sur la situation de l'association

Les commentaires suivants de l'organe d'administration sur les comptes annuels ont pour objectif de communiquer une image fidèle de la situation de l'association et de ses affaires.

L'exercice se clôture par un résultat positif de 120.232 €. L'organe d'administration a décidé d'arrêter les comptes annuels dans la forme suivante :

1.1 Au bilan :

ACTIF :

Le total de l'actif s'élève à 740.479.247 € par rapport à 665.823.348 € l'année précédente. Cela s'explique essentiellement par une augmentation de l'actif immobilisé de 74,9 M€. Ce montant tient compte des investissements relatifs à la construction de la clinique du MontLégia et à l'acquisition du mobilier et du matériel équipant la Clinique du MontLegia.

En 2020, une partie du terrain de Patience et Beaujonc a été cédé à la S.A. Legiapark en contrepartie d'une participation dans cette société à concurrence de 3,5 M€.

La valeur des stocks a augmenté de 2,5 M€.

La trésorerie a pour sa part diminué de 2,8 M€, diminution très faible grâce aux aides COVID du SPF.

PASSIF :

Le total du passif s'élève à 740.479.247 € par rapport à 665.823.348 € l'année précédente. Cela s'explique d'une part par une augmentation de l'endettement de 61,9 M€, principalement en raison de la construction de la clinique du MontLégia et du financement de l'équipement et d'autre part par une augmentation de l'endettement à long terme de 26,2 M€ vis-à-vis du SPF concernant les aides COVID.

1.2 Au compte de résultats :

Les recettes (produits d'exploitation) s'élèvent à 492.277.518 € contre 481.250.280 € l'année précédente, soit une augmentation de 2,29 %.

ASBL GROUPE SANTE CHC
BE 0416.805.238
Boulevard de Patience et Beaujonc 9
4000 LIEGE

Les coûts des produits d'exploitation s'élèvent à 486.977.076 € contre 479.090.702 € l'année précédente, soit une augmentation de 1,65%.

Ces augmentations sont principalement relatives à l'augmentation des achats de produits pharmaceutiques (+1,8M€) et des achats de produits médicaux non stériles (+4,8 M€).

Les services et fournitures accessoires ont pour leur part diminué de 3,93%, principalement en raison de la diminution des honoraires rétrocédés aux prestataires médicaux (-8,5 M€).

La masse salariale a augmenté de 6,21% vu l'indexation des salaires, l'augmentation pour les anciennetés, l'augmentation de 34 ETP et le paiement de primes exceptionnelles COVID pour le personnel et les médecins candidats spécialistes.

En 2020, les amortissements ont diminué de 4,2 M€ étant donné qu'il n'y a plus eu d'amortissements pour les 3 sites liégeois vendus en 2019 et qu'il n'y a pas encore d'amortissements pour le bâtiment et les équipements de la Clinique du MontLegia vu l'ouverture en mars 2020.

Le bénéfice d'exploitation passe de 2,2 M€ en 2019 à 5,3 M€ en 2020.

Le résultat financier passe de -0,8 M€ en 2019 à -8,5 M€ en 2020 vu le début du paiement des charges financières pour la Clinique du MontLegia.

Une plus-value de réalisation de 2,3 M€ a été actée en incorporant la plus-value de réévaluation existante de 1,5 M€.

Le résultat s'élève à 120.232 € en 2020 contre 1.688.859 € l'année précédente, soit une diminution de 93 %.

Il est à noter qu'un prélèvement sur réserves de 550.029 € a eu lieu à la clôture de cet exercice. Cette réserve avait été constituée en 2017 par un prélèvement de cotisation de crise auprès du corps médical.

1.3 Divers

Les règles d'évaluation ont été revues et validées lors du Conseil d'Administration du 18 janvier 2021. Elles sont annexées au rapport BNB 2020 du Groupe Santé CHC.

1.4 Principaux risques et incertitudes auxquels l'association est confrontée :

Sur base des paramètres actuels et mesurés par l'organe d'administration, l'association n'est confrontée à aucun risque majeur exceptionnel à l'exception de l'incertitude par rapport à la régularisation définitive COVID du SPF (voir point 2). Toutefois, l'estimation de régularisation a été calculée de manière prudente sur base des informations en notre possession.

2. Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

La crise du COVID a marqué de manière importante le niveau d'activités de nos hôpitaux, maisons de repos et crèche à partir du 15 mars 2020. Cette crise a également généré des surcoûts exceptionnels en matériel, en personnel supplémentaire et en gardes médicales supplémentaires.

L'activité hospitalière a été fortement freinée essentiellement lors de la première vague vu le lancement du PUH (Plan d'Urgence Hospitalier), le blocage des lits pour pouvoir traiter les patients COVID et le blocage des consultations non urgentes.

Dans le secteur de la personne âgée, le secteur a été fortement touché par la crise au niveau des résidents et a entraîné un taux d'inoccupation de certaines chambres important et inédit. Les pouvoirs subsidiaires (SPF Santé et AVIQ) ont apporté un soutien conséquent aux secteurs des hôpitaux, de la MSP et des Maisons de repos. Cette aide a soutenu notre ASBL tant au niveau de la trésorerie (apport d'environ 46 M€) que du résultat (apport de 20 M€). A ce jour, il n'est pas encore clairement établi la manière dont le chiffre final de la régularisation devra être fixé.

L'exercice 2020 aura également été marqué de manière majeure par la fermeture des 3 sites liégeois et l'ouverture de la Clinique du Montlegia en pleine pandémie. Ce déménagement avait été préparé de longue date. Il a fallu s'adapter rapidement de manière à pouvoir offrir sans délai à notre population notre nouvel outil de travail. Les équipes ont été fortement sollicitées dans ce contexte difficile. Le plus gros regret dans ce contexte difficile est de ne pas avoir eu l'occasion de fêter cette ouverture.

En 2021, bien que le risque de la pandémie reste toujours présent, l'activité au sein de nos hôpitaux est revenue à un niveau supérieur à celui de 2019. Par contre, au niveau de nos maisons de repos, le taux d'inoccupation des chambres reste préoccupant (98 lits vides sur 707 à la date du 24 mai 2021).

3. Indications sur les circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de l'association

Aucun élément qui soit susceptible d'avoir une influence sur le développement de l'association n'a été détectée pour les mois à venir et n'est à porter à la connaissance de l'assemblée générale.

4. Indication en matière de frais de recherches et développement

Il n'y a pas d'indications spécifiques en matière de recherche et de développement.

5. Indications relatives à l'existence de succursales

L'association ne possède pas de succursale.

ASBL GROUPE SANTE CHC
BE 0416.805.238
Boulevard de Patience et Beaujonc 9
4000 LIEGE

6. Pertes reportées ou pertes successives (si applicable)

Non applicable.

7. Utilisation d'instruments financiers (si applicable)

L'association n'a pas utilisé d'instruments financiers durant l'exercice clôturé.

8. Conflits d'intérêts (si applicable à partir du 1/1/2020 et à mentionner dans le rapport de gestion se rapportant aux exercices comptables se clôturant après le 1/1/2020)

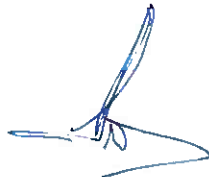
Non applicable.

Fait à Liège, le 26/05/2021.

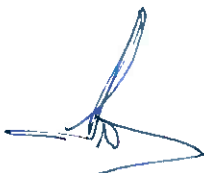
Pour l'ASBL Groupe santé CHC,



X. MEERT,
Directeur Général Adjoint



A. JAVAUX,
Directeur Général



X. DRION,
Administrateur Délégué



R. THISSEN,
Président du C.A.

ASBL GROUPE SANTE CHC
BE 0416.805.238
Boulevard de Patience et Beaujonc 9
4000 LIEGE

EXTRAIT DU CSA

Art. 3:48. § 1er. Les organes d'administration des ASBL ou AISBL autres que les petites ASBL ou AISBL rédigent un rapport dans lequel ils rendent compte de leur gestion.

§ 2. Le rapport de gestion visé au paragraphe 1er comporte :

1° au moins un exposé fidèle sur l'évolution et les résultats des activités et sur la situation de l'association, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée. Cet exposé consiste en une analyse équilibrée et complète de l'évolution et des résultats des activités et de la situation de l'association, en rapport avec le volume et la complexité de ces activités.

Dans la mesure nécessaire à la compréhension de l'évolution, des résultats ou de la situation de l'association, l'analyse comporte des indicateurs clés de performance de nature tant financière que, le cas échéant, non financière ayant trait aux activités spécifiques de l'association, notamment des informations relatives aux questions d'environnement et de personnel.

En donnant son analyse, le rapport de gestion contient, le cas échéant, des renvois aux montants indiqués dans les comptes annuels et des explications supplémentaires y afférentes ;

2° des données sur les événements importants survenus après la clôture de l'exercice ;

3° des indications sur les circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de l'association, pour autant que ces indications ne soient pas de nature à porter gravement préjudice à l'association ;

4° des indications relatives aux activités en matière de recherche et de développement ;

5° des indications relatives à l'existence de succursales de l'association ;

6° au cas où le bilan fait apparaître une perte reportée ou le compte de résultats fait apparaître pendant deux exercices successifs une perte de l'exercice, une justification de l'application des règles comptables de continuité ;

7° en ce qui concerne l'utilisation des instruments financiers par l'association et lorsque cela est pertinent pour l'évaluation de son actif, de son passif, de sa situation financière et de son résultat :

a) les objectifs et la politique de l'association en matière de gestion des risques financiers, y compris sa politique concernant la couverture de chaque catégorie principale des transactions prévues pour lesquelles il est fait usage de la comptabilité de couverture, et

b) l'exposition de l'association au risque de prix, au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de trésorerie.

Art. 3:52. L'organe d'administration des fondations autres que les petites fondations rédige un rapport dans lequel il rend compte de sa gestion.

Ce rapport comporte au moins les indications visées à l'article 3:48, § 2.

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES
MEMBRES DU GROUPE SANTE CHC POUR L'EXERCICE CLOS LE 31
DECEMBRE 2020**

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de l'association GROUPE SANTE CHC (« l'Association »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale des membres du 7 septembre 2020, conformément à la proposition de l'organe d'administration émise sur présentation du conseil d'entreprise. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale des membres délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31/12/2022. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de l'association GROUPE SANTE CHC durant un exercice.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion avec réserves

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de l'Association, comprenant le bilan au 31 décembre 2020, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 740.479.247 € et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 120.232 €.

À notre avis, sous réserve de l'incidence éventuelle des points décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves », ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'Association au 31 décembre 2020, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion avec réserves

Les rattrapages relatifs au budget des moyens financiers ont été estimés sur la base des informations les plus récentes reçues du SPF Santé Publique. Néanmoins, les révisions définitives des budgets des exercices 2015 à 2020 risquent de diverger des estimations faites et de générer des impacts positifs ou négatifs sur les comptes de résultats futurs de l'association. Nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer quant à l'impact de celles-ci sur les comptes annuels.

En globalité, le solde à rétrocéder pour l'exercice et les exercices antérieurs non encore révisés, s'élèvent à un montant négatif de 589.431 €. Le rattrapage estimé de l'exercice s'élève à - 678.441,10 €. Signalons que le chiffre d'affaires de l'exercice 2020 comprend 5.530.631 € de subside Fonds Blouses blanches 2020.



Suite à l'arrêté royal du 30 octobre 2020 fixant les modalités d'octroi d'une intervention financière fédérale exceptionnelle aux hôpitaux dans le cadre de l'épidémie de coronavirus COVID-19, l'hôpital a estimé, sur la base des informations reçues et du décompte provisoire du premier semestre 2020, une indemnisation de 15.836.511 €, comprenant la partie à rétrocéder au corps médical et la partie couvrant les frais de l'hôpital. Cette indemnisation a été prise en résultat mais fera l'objet d'une révision en 2023. Cette révision risque de diverger des estimations faites et de générer des impacts positifs ou négatifs sur les comptes de résultats futurs de l'hôpital. Nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer quant à l'impact de celle-ci sur les comptes annuels. Compte tenu des avances reçues courant de l'exercice, le montant estimé à rétrocéder s'élève à 26.182.880 € (code 1793 du passif).

Les immobilisations corporelles comprennent des immobilisations en cours d'un montant de 310 M € relatives au site hospitalier du MontLégia. Malgré la mise en exploitation du site en mars 2020, ces immobilisations corporelles sont toujours comptabilisées parmi les immobilisations en cours.

Selon l'article 3:28 de l'Arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations, les provisions pour risques et charges ont pour objet de couvrir des pertes ou charges nettement circonscrites quant à leur nature, mais qui, à la date de clôture de l'exercice, sont probables ou certaines, mais indéterminées quant à leur montant. Les provisions pour risques et charges reprennent au 31 décembre 2020 un montant de 20,1 M € (en comparaison d'un montant de 17,1 M€ au 31 décembre 2019) qui ne répond pas à cette définition du droit comptable mais à la définition de fonds affectés couvrant des futurs investissements en matériel et logiciel mais également des futures moins-values sur réalisation d'actifs.

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de l'Association, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserves.



Paragraphe d'observation – Amortissements

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur l'annexe C-asbl 6.18 des comptes annuels, qui fait état de l'impact sur le compte de résultat de l'exercice de l'absence de charges relatives à l'occupation du site MontLégia. En effet, compte tenu de la législation hospitalière, aucune charge d'amortissement n'a été actée durant l'exercice.

Paragraphe d'observation – Crise du COVID-19

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur l'annexe C-asbl 6.18 des comptes annuels, qui fait état des effets constatés de la crise sanitaire du COVID-19 sur l'exercice clôturé.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre l'Association en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de l'Association ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de l'Association. Nos responsabilités relatives à l'application par



l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire l'Association à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.



Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion et du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité, ainsi que du Code des sociétés et des associations, et des statuts de l'Association.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

À l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, et à l'exception de l'incidence éventuelle des points décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves », nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément à l'article 3:48 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, et à l'exception de l'incidence éventuelle des points décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves », nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative à l'indépendance

- Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de l'Association au cours de notre mandat ;
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations, ont correctement été valorisés et ventilés dans l'annexe des comptes annuels.



Autres mentions

- Le Conseil d'administration applique comme référentiel comptable l'Arrêté royal du 19 juin 2007 relatif aux comptes annuels des hôpitaux, alors que celui-ci ne peut être considéré comme totalement équivalent à l'Arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations. Pour le reste, sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure et à l'exception de l'incidence éventuelle des éléments repris dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves », la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique ;
- Notre section « Fondement de l'opinion avec réserves » décrit les circonstances qui constituent un cas éventuel de non-respect du référentiel comptable applicable en Belgique. Nous n'avons pas à vous signaler d'autre opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations ;

Liège, le 7 juin 2021

SRL 3R, LEBOUTTE & CO
Commissaire
Représentée par

Hélène REUCHAMPS
Réviseur d'entreprises

Stéphane RATY
Réviseur d'entreprises